

REGROUPEMENT PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DES ENFANTS

Deuxième rencontre statutaire

Bel-Air, Cap-Haïtien, 6-7 mai 2011

Vendredi 6 mai 2011

Après le dîner que nous partageons ensemble, l'après-midi débute par une prière préparée par la Région des Etats-Unis.

S. Yanick Jeanniton, coordonnatrice du Regroupement, adresse ensuite des mots de bienvenue et d'orientation et déclare la rencontre statutaire ouverte. Presque toutes les Sœurs de la Région sont présentes ainsi que de nombreux associés et associées, membres du Regroupement.

Le thème de la rencontre s'exprime ainsi : « Nos Enfants devront-ils imiter les valeurs qui vont à contre-courant ? »

Panel composé de trois Enfants

Nous débutons par le témoignage de trois Enfants qui nous présentent avec lucidité leur réalité :

- . Une fille de l'orphelinat Marie-Porte-du-Ciel de Madeline
- . Un garçon qui réside à Lakay, maison d'accueil pour des anciens Enfants de la rue
- . Une fille de l'École Sainte-Croix de Thibeau.

Partage en ateliers

Nous nous regroupons en ateliers pour partager nos réactions suite au témoignage des trois Enfants.

Quel enrichissement particulier ces témoignages d'Enfants nous apportent ?

- Ces témoignages nous apportent beaucoup d'espoir pour l'avenir du pays, pour la vie.
- Nous apprécions le courage des Enfants. Ils sont conscients de leur réalité. Ils sont capables de prendre leur vie au sérieux.
- Ce partage nous donne le goût d'être plus ouvertes avec les Enfants, de les écouter, de les comprendre, de découvrir leurs blessures, de leur faire sentir qu'ils ont une place dans la société.
- Nous apprécions leur vérité, leur simplicité, leur fraîcheur, leur appel à s'engager pour d'autres, leur gratitude, leur spontanéité pour prendre la parole.
- Nous reconnaissons la valeur des Enfants quel que soit leur milieu.

A la veille de notre Chapitre, quel engagement particulier prenons-nous dans notre mission auprès des Enfants ?

- Prendre le temps de les écouter, de les accompagner, de les encadrer, de les encourager, de les aider à grandir. Aider les Enfants à avoir confiance en eux.
- Accueillir les Enfants délaissés, les aider à reprendre vie.

- Être plus attentives pour écouter les Enfants, pour mieux les aider et les rendre heureux, leur donner de l'affection, leur montrer qu'on les aime, les aider à découvrir leurs talents.
- Les accompagner, les respecter, accepter leurs opinions et entrer en dialogue avec eux.
- Soutenir, encourager les Enfants eux-mêmes et toutes les personnes qui travaillent auprès des Enfants.
- Leur donner une éducation catholique de qualité

Comment allons-nous puiser l'eau vive au bord du puits ?

- Avec un cœur rempli de joie, de partage, d'affection pour les Enfants.
- Offrir notre cœur compatissant pour les aider à grandir.
- Accepter l'Enfant tel qu'il est afin de faire sortir ce qui est beau et bon chez lui.
- Au postulat, favoriser l'insertion auprès des Enfants, se donner un horaire permettant des interventions auprès des Enfants.
- Nous laisser évangéliser par les Enfants parce que Dieu nous demande d'être comme un Enfant pour hériter son Royaume.

Stimulation infantile

Une associée, spécialiste en stimulation infantile de 0 à 3 ans, nous fait la démonstration d'une séance de développement des sens avec l'enfant d'une associée, la petite Emmanuella, âgée de un an et demie.

Partage des déléguées

Les déléguées Betty Roy et Yolanda Lanza Cruz, nous font ensuite communier, à l'aide de présentations Power Point, au vécu de leur Regroupement dans leur Région respective.

Puis, Doreen présente des photos d'Enfants de nos différentes Écoles et de la Plaine de Jeux.

Activité libre après le souper

Le CD Edu cœur de madame Brigitte Racine est présenté dans la soirée pour les personnes qui désirent le visionner.

Samedi 7 mai 2011

Conférence de Madame Norah Jean-François, juge conseiller à la Défense sociale.

La justice a son mot à dire dans l'éducation. Elle doit intervenir dans la prévention.

La justice haïtienne des Mineurs n'est pas représentée dans le pays mais il y a un embryon au Cap-Haïtien avec le Tribunal des Enfants et la Brigade de protection des Mineurs. La Faculté de Droit de Port-au-Prince enseigne le droit des Mineurs mais ce n'est pas le cas dans les autres Facultés de Droit du pays.

Sur le plan international, les droits des Enfants sont reconnus par une Convention internationale adoptée en 1990 par l'ONU.

Beaucoup de défis sont à relever pour la justice des Mineurs. L'intervention administrative prend le pas sur l'intervention judiciaire. Il n'y a pas de structure d'accompagnement pour aider les personnes qui travaillent dans les tribunaux pour Enfants. On ne peut facilement gérer des cas graves mettant en cause des Mineurs.

Des manifestations violentes mettent en cause des Enfants. La violence est une expression de perte de sens, de confusion totale des valeurs. Pour réussir son passage, l'adolescent a besoin de limites, de repères, de modèles, de croyances bien définies qui donnent sens à sa vision du monde. L'adolescent est un être en mutation, en devenir. Actuellement, les seuls modèles qu'on lui propose sont très mondialisés dans le monde des vedettes, du sport, des êtres asexués. L'adolescent est en manque de valeurs auxquelles se référer, croire.

Nous, les adultes, ne faisons qu'alimenter leur angoisse en leur offrant des médicaments, des préservatifs, des seringues propres. Nous ne faisons que produire plus d'angoisse.

Il y a contradiction entre Lois et Valeurs. On ne sait plus à quelle Loi se référer. La Loi ne réagit que lorsqu'il y a catastrophe sinon on laisse passer. Il faut retrouver la Loi symbolique, des références régulatrices héritées de notre culture, de nos ancêtres. Il faut des balises, des limites qui font le ciment du tissu social.

Nous sommes devenus a-religieux. Les principes éthiques nous rebutent. Il est difficile de trouver des normes qui puissent nous rassembler. L'absence de références claires accouche d'un corps social désorganisé. C'est le retour de la révolte, de l'intégrisme, du fondamentalisme, des sectes idéologiques.

Il est urgent de retrouver un accord minimum sur les valeurs à protéger qui permettent une vie sociale structurante.

Qu'est-ce qu'un Enfant ?

Selon la Convention de l'ONU relative aux droits de l'Enfant (1989), c'est un être humain âgé de moins de 18 ans. En Haïti, la majorité pénale est de 16 ans.

L'Enfant est vulnérable. Il court beaucoup de risques. Tout Enfant a besoin de protection. Il faut le soustraire à la violence, à l'exploitation ou à toute situation pouvant compromettre son éducation, sa santé, sa moralité.

Textes de référence en matière de droits

La Convention de l'ONU est une force supra-légale. Elle abroge toute Loi haïtienne non harmonisée. Cette Convention a demandé dix ans d'élaboration et est entrée en vigueur en septembre 1990. Elle a été ratifiée par le Parlement haïtien le 23 décembre 1994. Elle compte 54 articles. Les 41 premiers articles parlent de l'obligation des États pour le respect des droits de l'Enfant. Les articles 42 à 54 présentent les applications.

Les principes directeurs insistent sur l'intérêt supérieur de l'Enfant, la non-discrimination, la survie (santé) et le développement (éducation), la participation. Quand il s'agit de l'Enfant, tout passe par l'éducation. Il faut la protection pour la mise en valeur de la survie et du développement. La protection est judiciaire avant d'être administrative.

Les protocoles facultatifs font référence aux Enfants dans les conflits armés, dans des cas de vente d'Enfants, de prostitution et de pornographie mettant en scène des Enfants.

Droits des Enfants

L'Enfant a droit à la vie, à un nom et une nationalité, droit de vivre avec ses parents ou avec une famille de remplacement, droit à la sécurité sociale, au développement, à l'éducation, à la protection, aux loisirs, droit d'exprimer son opinion, droit à certaines garanties en cas de conflit avec la Loi.

Exigences de la ratification de la Convention

Il faut harmoniser la Convention avec la législation nationale, mettre en place des structures administratives appropriées. Il existe un contrôle de la ratification.

Institutions nationales en charge de la protection des Enfants

Le système judiciaire, le Ministère des Affaires sociales, le Ministère de la Justice, le Tribunal des Enfants, la Police.

Travail en ateliers

A la suite de l'exposé de Madame Norah, nous retrouvons nos ateliers pour réfléchir sur quelques questions.

1. *Pensez-vous qu'on peut arriver par les initiatives culturelles constructives et réalistes à exploiter le goût excessif que notre époque entretient à travers l'image par une large diffusion de programmes éducatifs à l'intention de nos Enfants. Pouvez-vous vous mettre en réseau par exemple ?*
 - On peut utiliser les romans feuilletons pour une critique positive en relevant les valeurs.
 - Dans la famille, on peut retourner avec les séances de blagues, les contes, les histoires, à la place de la télévision.
 - Proposer des CD éducatifs aux parents. Dans les réunions de parents, on peut les sensibiliser sur les vraies valeurs qu'on doit garder dans le pays. Il faut demander aux parents de donner beaucoup de temps aux Enfants.
 - Nous devons nous mettre en réseau ou trouver des alliés, c'est-à-dire trouver des personnes qui portent le même désir que nous pour poser le problème des valeurs haïtiennes.
 - Dans la communauté Sainte-Croix, est-ce qu'on ne peut pas faire un calendrier de rencontres avec les parents pour les sensibiliser avec l'aide d'une personne ressource ? Ou chaque direction d'École peut-elle s'organiser pour faire cette sensibilisation ?
 - On peut demander aux Enfants de créer dans le « Rap » quelque chose qui va avec leurs valeurs
 - Il faut faire une rééducation dans les Écoles, à l'église pour faire apprécier la culture.

2. *Comment peut-on arriver à trouver un consensus avec les directeurs de programmation audio-visuelle afin de soustraire aux Enfants les images présentant sous un jour favorable : le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse la lâcheté, la débauche et tout ce qui est à caractère licencieux ou pornographique et en raison de la place qu'il fait au crime ?*
 - Il y a déjà des démarches qui se font auprès des directeurs des médias pour les sensibiliser sur ce qu'ils diffusent dans leur média : télévision, radio.
 - Rencontrer les directeurs des chaînes de télévision afin qu'ils mettent des programmes plus éducatifs que les feuilletons, les films de guerre, les tragédies...
 - On ne peut tout éliminer mais on peut apporter des suggestions aux directeurs par exemple présenter plus tard le soir certains films ou programmes.
 - Chercher à convaincre les Enfants que ce qu'ils voient ce n'est pas la réalité.
 - Il serait mieux de projeter des films sur lesquels on pourrait faire des critiques positives ou négatives, organiser des activités pour occuper le temps des Enfants.
 - Faire comprendre aux parents qu'ils ont le devoir de porter une surveillance sur leurs Enfants.

3. *Depuis les années 1940, on a fini par comprendre que tout passe par l'éducation dès qu'il s'agit de résoudre le problème des Enfants. Comment voyez-vous votre intervention en faveur des Enfants en danger physique et moral et surtout ceux qui ne vont pas à l'École ?*
 - Rassembler les Enfants dans un Centre, dans la Plaine de Jeux, dans un club de sport ou autres pour les sociabiliser. Trouver une activité qui les rassemble de temps en temps (par exemple, ateliers libres, mouvements de patronage). Impliquer nos Écoles dans ces activités.
 - Créer des Écoles du soir, des centres d'alphabétisation.
 - Contacter les parents pour les sensibiliser, les conscientiser, les informer sur les Écoles EPT (éducation pour tous)

4. *Après avoir discuté ensemble, aurez-vous un engagement particulier à prendre dans votre mission auprès des Enfants ?*
 - Dans nos Écoles, informer les Enfants sur leurs droits et leurs devoirs.
 - Mettre l'accent sur l'éducation à la citoyenneté, l'éducation civique.
 - Appuyer le projet de l'Éducation catholique.
 - Inviter des personnes compétentes pour l'éducation sexuelle des Enfants.
 - Impliquer les parents dans l'éducation de leurs Enfants.

A la suite de la plénière, madame Norah présente un autre exposé.

Conférence de madame Norah

La conférencière insiste sur le rapport Justice – Education. La première préoccupation est l'intégration. Les grandes institutions scolaires, sanitaires, sociales, éducatives ont un rôle intégrateur pour la mise en place du lien social.

Il serait important que chaque institution scolaire soit dotée d'une Assistance sociale scolaire. L'École doit faire appel aux services sociaux scolaires, favoriser les rencontres parents-Écoles. Parfois dans des cas douloureux, l'École doit avertir l'autorité judiciaire. L'École est la partenaire primordiale pour la Justice. Le service social doit respecter le secret de l'Enfant. Le rôle du service social est de redonner à l'Enfant sa place dans la famille et dans l'École.

Sanctions à l'École.

Les droits des Enfants sont garantis en Haïti par la Constitution. Aux droits correspondent des devoirs. La Loi de 1843 du Ministère de l'Instruction publique interdisait des punitions corporelles à l'École. Le décret de 1960 rend l'École obligatoire. La Constitution affirme la scolarisation obligatoire. La Convention Internationale des Droits des Enfants a été ratifiée par Haïti en 1994 et se base sur l'égalité des chances pour tous les Enfants. La discipline scolaire doit être compatible avec la dignité et le respect des droits des Enfants.

Types de violence à l'École.

Punitions corporelles. La Loi interdit toute infraction au corps de l'Enfant.

Agression verbale. La violence est plus néfaste et plus grave. L'Enfant perd son estime de soi. Il se sent diminué en tant qu'être humain.

La violence culturelle. L'Enfant a le droit de s'exprimer, de poser des questions. Son opinion compte beaucoup.

Textes internationaux

- Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948)
- Convention Américaine des Droits de l'Homme de l'OEA (1969)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (23 mars 1976)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Textes nationaux

- Constitution de 1987
- Protection Civile
- De l'identité de l'Enfant
- De l'éducation de l'Enfant
- Du travail des Enfants
- Des Enfants en institution
- De la prévention de la délinquance
- Des Enfants en conflit avec la Loi
- De la violence faite aux Enfants
- De la violence sexuelle sur les Enfants
- Autres crimes envers l'Enfant (infanticide, enlèvement de Mineurs)

Travail en ateliers

En équipes, nous répondons ensuite à la question suivante : « *Essayez de trouver des alternatives de sanctions pour la discipline scolaire en lieu et place des châtiments corporels et des agressions verbales.* »

- Faire réfléchir l'Enfant sur ce qu'il a fait et trouver une façon de réparer le dommage causé.
- Faire exprimer l'Enfant sur ce qu'il a fait par exemple par un dessin.
- Demander à l'Enfant d'écrire son malaise.
- Si un Enfant en a bousculé un autre durant la récréation, on peut lui demander de prendre soin des petits durant la récréation du lendemain.
- Priver l'Enfant d'une activité intéressante.
- Lui faire choisir sa punition.
- Encourager l'Enfant dès qu'il fait un petit progrès. Le féliciter, le remercier.
- Chercher pourquoi il est turbulent. Parler avec lui et avec ses parents.
- Responsabiliser les Enfants, dialoguer avec eux, les écouter, chercher à les comprendre.
- L'éducation est dans la fermeté et la souplesse. Avoir des règlements assez fermes.

Clôture de la rencontre statutaire

Madame Norah nous donne ses coordonnées et nous assure de sa collaboration si nous avons besoin d'elle.

Puis, Sœur Yanick Jeanniton proclame la clôture de la rencontre statutaire.

L'eucharistie dominicale est pour nous l'occasion de rendre grâce pour ces journées si enrichissantes.

Soirée culturelle

Une soirée de danses folkloriques assaisonnées de petits sketches éducatifs termine en beauté cette rencontre. Elle est animée par les Enfants de CRA Junior, de l'Ecole Marie-Immaculée de Madeline, de l'Orphelinat Marie-Porte-du-Ciel et de la troupe folklorique de Robillard. Nos Enfants font preuve de beaucoup de talents.